

Agence de promotion économique du Canada atlantique

2023-2024

Rapport financier trimestriel **Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2023.

No de catalogue : AC3-1F-PDF. ISSN : 2817-3708



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique

Canada 

Énoncé des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses. Il a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La partie II du [Budget principal des dépenses](#) pour 2023-2024 renferme une description sommaire des activités de programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport concorde avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2023-2024. Il comprend les autorisations totales disponibles accordées par le Parlement, ainsi que celles utilisées par l'Agence pendant le trimestre. Les autorisations disponibles sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites approuvées annuellement, ou encore de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement avant de dépenser des fonds.

Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la LGFP autorise, dans certaines conditions, le gouverneur général à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre du processus de production de rapports ministériels sur les résultats, l'Agence prépare ses états financiers annuels en recourant à la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Structure financière de l'APECA

Deux crédits sont prévus pour la gestion des dépenses de l'APECA :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel (p. ex., les salaires) et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien (p. ex., les déplacements).
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, comprend les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux des employés et d'autres dépenses mineures.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

La section suivante met en évidence les changements importants dans les résultats trimestriels en date du 30 septembre 2023.

État des autorisations : Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement

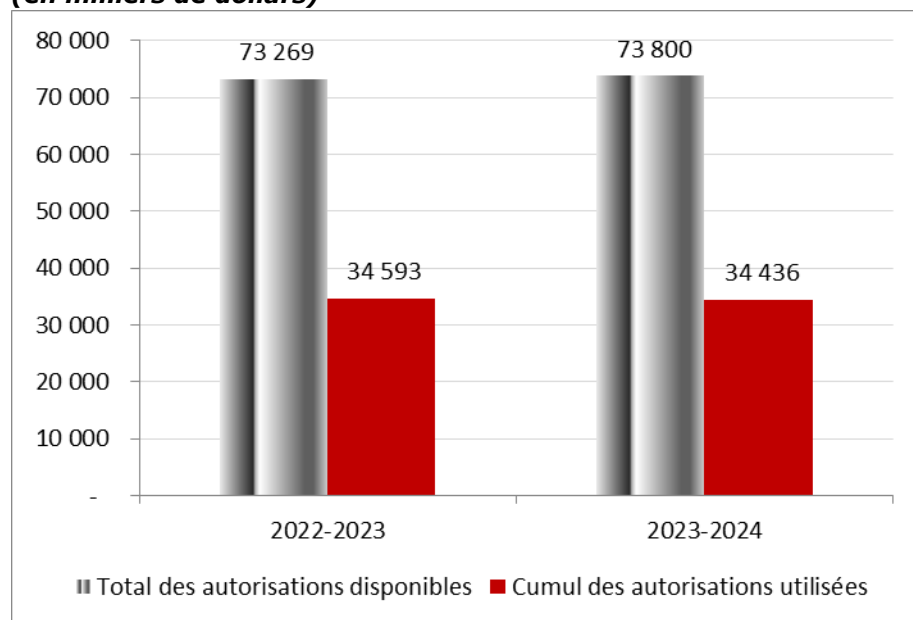
Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2023-2024 se chiffre à 73,8 millions de dollars, sans écart important par rapport au montant de 73,3 millions de dollars au 30 septembre 2022.

Les autorisations du crédit 1 utilisées depuis le début de l'exercice se chiffrent à 34,4 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 34,6 millions de dollars au 30 septembre 2022.

Le graphique 1 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 1 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 1 au 30 septembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 s'élèvent à 405,0 millions de dollars, soit une augmentation de 47,5 millions de dollars par rapport aux 357,5 millions de dollars qui étaient disponibles au 30 septembre 2022. Cette augmentation de 13,3 % est expliquée ci-dessous.

Une augmentation totale de 132,2 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

- une augmentation de 92,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona;
- une augmentation des montants excédentaires de 31,5 millions de dollars des recouvrements liés au réinvestissement des contributions remboursables des exercices précédents;
- une augmentation de 6,0 millions de dollars du financement temporaire pour l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard;
- une augmentation de 2,5 millions de dollars du financement temporaire (ayant donné lieu à un transfert de fonds de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) pour appuyer la mise sur pied d'un projet de transformation secondaire du lait à Terre-Neuve-et-Labrador.

Cette augmentation est contrebalancée par une diminution totale de 84,7 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

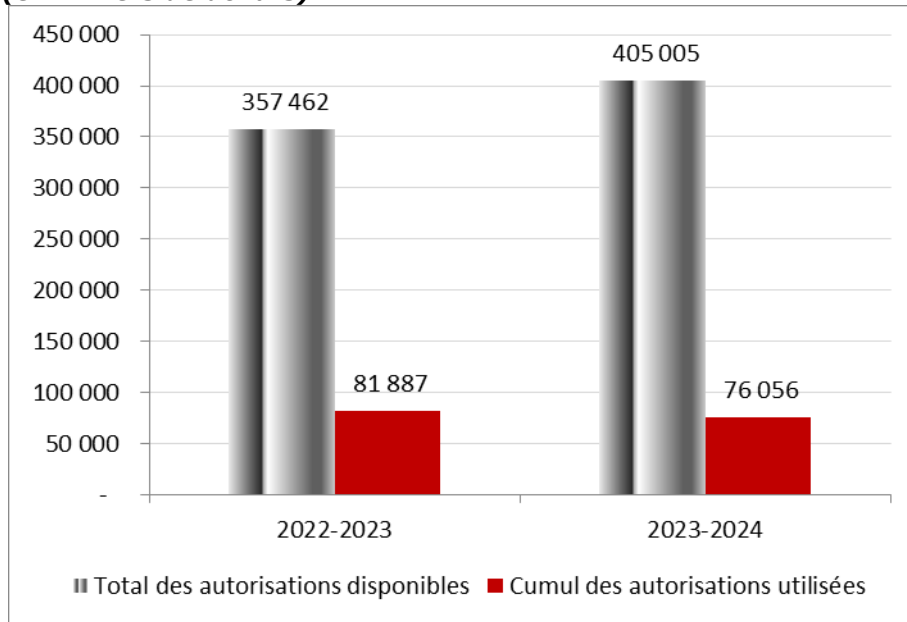
- une diminution de 29,0 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds canadien de revitalisation des communautés;
- une diminution de 28,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds d'aide au tourisme;
- une diminution de 17,0 millions de dollars du financement temporaire lié au Fonds pour l'emploi et la croissance;
- une diminution de 8,9 millions de dollars du financement temporaire annoncé dans le budget de 2018 à l'appui de mesures prises dans le cadre du Programme de croissance économique régionale par l'innovation;
- une diminution de 1,3 million de dollars liée à un report de fonds en raison de retards relatifs aux projets et aux contrats;
- une diminution de 0,3 million de dollars du financement temporaire destiné au Fonds pour l'écosystème de la Stratégie pour les femmes en entrepreneuriat.

Les autorisations du crédit 5 utilisées ont diminué, passant de 81,9 millions de dollars au cours du dernier exercice à 76,1 millions de dollars pour l'exercice en cours. Cette diminution de 5,8 millions de dollars, ou de 7,1 %, des autorisations utilisées est principalement attribuable au calendrier des paiements de contributions comparativement à l'exercice précédent.

Le graphique 2 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

Graphique 2 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 5 au 30 septembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des autorisations : Autorisations législatives budgétaires

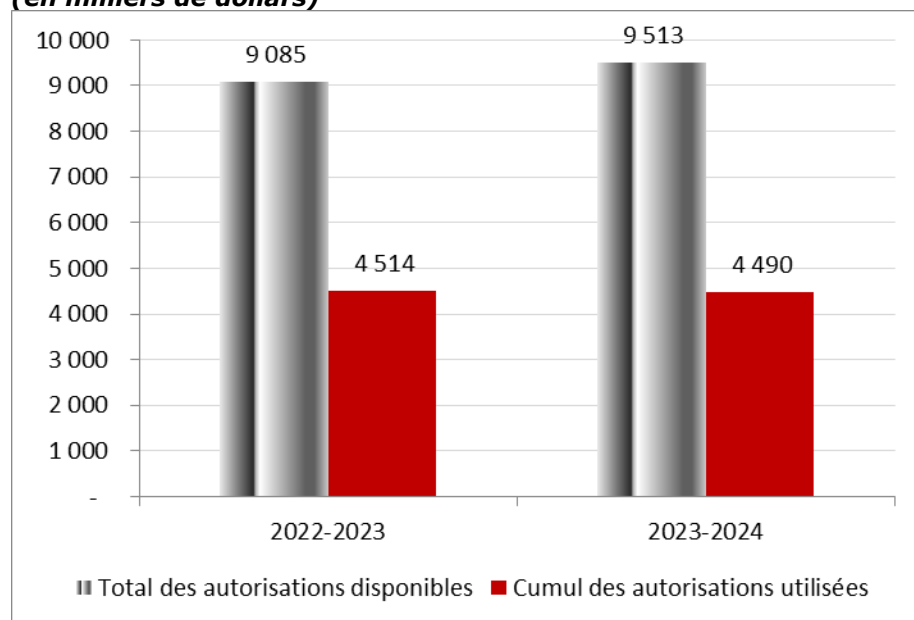
Les autorisations législatives budgétaires disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 ont augmenté de 0,4 million de dollars, ou de 4,7 %, comparativement à la même période au cours de l'exercice précédent, pour atteindre 9,5 millions de dollars.

Les autorisations législatives budgétaires utilisées depuis le début de l'exercice sont demeurées les mêmes (4,5 millions de dollars) à la fin du deuxième trimestre de l'exercice en cours comparativement à la même période au cours de l'exercice précédent.

Le graphique 3 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant cumulatif engagé à la fin du trimestre.

Graphique 3 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour les autorisations législatives au 30 septembre – Comparaison entre 2022-2023 et 2023-2024.

(en milliers de dollars)



État des dépenses budgétaires de l'Agence par article courant

Les dépenses budgétaires de l'Agence par article courant pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023 étaient de 115,0 millions de dollars, ce qui correspond à une diminution de 6,0 millions de dollars, soit de 5,0 %, par rapport au montant de 121,0 millions de dollars pour l'ensemble des dépenses du trimestre se terminant le 30 septembre 2022. L'écart par article courant est principalement lié aux paiements de transfert. Il est expliqué dans l'État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions.

Risques et incertitudes

L'APECA procède à une évaluation périodique des risques pour mettre à jour son profil de risque global. L'Agence gère les risques financiers à l'aide d'un ensemble de mesures d'atténuation adéquates. Les risques financiers sont en grande partie atténués à l'aide de solides mesures de contrôle interne des rapports financiers. Il s'agit notamment de l'évaluation périodique des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles informatiques généraux ainsi que des contrôles prévus dans les principaux processus opérationnels de l'APECA, tels que les paiements des subventions et des contributions, les dépenses de fonctionnement courantes et les comptes débiteurs.

De plus, l'APECA gère ses processus budgétaires et ses affectations au moyen d'un cadre bien défini qui est appuyé par une série de mesures automatisées de contrôle financier. Des prévisions périodiques sont requises et des analyses sont réalisées régulièrement afin d'assurer une gestion adéquate des fonds.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le changement suivant a été apporté au personnel au cours du deuxième trimestre :

- la nomination de l'honorable Gudie Hutchings en tant que ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique le 26 juillet 2023.

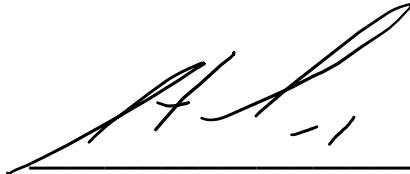
Il n'y a eu aucun autre changement important quant au fonctionnement, au personnel ou aux programmes pendant cette période de déclaration qui n'a pas déjà été divulgué au cours du trimestre se terminant le 30 juin 2023.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Catherine Blewett
Administratrice générale
Moncton, Canada

Date



Stéphane Lagacé, CPA-CMA
Dirigeant principal des finances
Moncton, Canada

Nov 14 / 23
Date

États des autorisations (non vérifiés)
Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	73 800	16 889	34 436
Crédit 5 – Subventions et contributions	405 005	47 506	76 056
Autorisations législatives budgétaires	9 513	2 242	4 490
Autorisations totales	488 318	66 637	114 982

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	73 269	17 199	34 593
Crédit 5 – Subventions et contributions	357 462	51 133	81 887
Autorisations législatives budgétaires	9 085	2 257	4 514
Autorisations totales	439 816	70 589	120 994

*Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires de l'Agence par article courant (non vérifiées)
Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	70 194	17 375	34 780
Transports et communications	2 467	270	694
Information	548	71	209
Services professionnels et spéciaux	4 126	555	948
Location	2 960	284	867
Réparation et entretien	155	17	27
Services publics, fournitures et approvisionnements	164	39	53
Acquisition de machines et de matériel	911	155	366
Paiements de transfert	405 006	47 506	76 056
Autres subventions et paiements	1 787	365	982
Dépenses budgétaires nettes totales	488 318	66 637	114 982

Exercice 2022-2023 (en milliers de dollars)

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 septembre 2022	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Personnel	69 225	17 516	35 123
Transports et communications	1 602	311	582
Information	663	73	201
Services professionnels et spéciaux	4 461	520	1 002
Location	2 547	313	948
Réparation et entretien	205	18	34
Services publics, fournitures et approvisionnements	315	13	29
Acquisition de machines et de matériel	1 350	117	251
Paiements de transfert	357 461	51 133	81 887

Agence de promotion économique du Canada atlantique
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

Autres subventions et paiements	1 987	575	937
Dépenses budgétaires nettes totales	439 816	70 589	120 994

* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.